

COMMUNICATION SUR LE PROGRES

TABLE DE CORRESPONDANCE DES PRATIQUES MERSEN AVEC LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Tableau de correspondance entre les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et le document de référence de Mersen au 31 décembre 2016.

| PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES | | Document de Référence 2016 |
|--|--|---|
| DROITS DE L'HOMME | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Principe 1 : promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme. - Principe 2 : veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme. | <ul style="list-style-type: none"> - La Charte Ethique du Groupe réaffirme l'engagement collectif et individuel du Groupe et de ses salariés. Elle couvre en particulier les relations du Groupe avec ses collaborateurs, avec ses clients, fournisseurs et concurrents, avec ses actionnaires et avec son écosystème environnant. - La direction des achats a mis en place un système d'audits fournisseurs intégrant des questions relatives au respect de la Charte Ethique qui impose un certain nombre de règles de conformité aux fondamentaux de l'OIT et aux droits de l'homme. | <p>P35</p> <p>P35</p> |
| NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Principe 3 : respecter la liberté d'association et reconnaître le libre droit de négociation collective. - Principe 4 : contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire. - Principe 5 : contribuer à l'abolition effective du travail des enfants. - Principe 6 : contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession. | <ul style="list-style-type: none"> - Mersen se conforme aux principes et aux droits de de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) : liberté syndicale, reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. - La Charte Ethique du Groupe réaffirme l'engagement collectif et individuel du Groupe et de ses salariés. Elle couvre en particulier les relations du Groupe avec ses collaborateurs, avec ses clients, fournisseurs et concurrents, avec ses actionnaires et avec son écosystème environnant. - La mixité est un objectif prioritaire de progrès pour Mersen. De nombreuses actions ont été engagées depuis quelques années pour Intégrer davantage de femmes dans tous nos métiers : recrutements, suivi du parcours professionnel, communication, sensibilisation des managers, rémunération, prise en compte de la parentalité dans la vie professionnelle, modifications de l'organisation, etc., mais aussi aménagement des postes de travail pour minimiser au maximum les contraintes physiques et permettre ainsi d'y faire travailler des opératrices. | <p>P19</p> <p>P35</p> <p>P21</p> |

| ENVIRONNEMENT | | |
|---|---|------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Principe 7 : appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant l'environnement. - Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. - Principe 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. | <ul style="list-style-type: none"> - Mersen s'engage vis-à-vis de l'environnement à : <ol style="list-style-type: none"> 1. Se conformer à la réglementation en vigueur, au travers des exigences légales et autres, pour les produits et les installations existantes ; 2. Inventorier les risques potentiels des installations et des produits, examiner si la prévention est suffisante pour éviter tout accident qui pourrait avoir un effet dangereux sur les personnes et les milieux avoisinants (en particulier pour les clients, le personnel de l'entreprise et les personnes habitant à proximité des sites de production) ; 3. Visiter périodiquement les installations pour détecter les anomalies ; 4. Utiliser les incidents et les bons exemples internes ou externes pour une démarche de Qualité et de Progrès Continu par le retour d'expérience ; 5. Minimiser les consommations d'eau, d'énergie, de matières premières, d'emballages et encourager le recyclage ou la revalorisation des déchets ; 6. Favoriser les améliorations par le progrès continu en mettant en place un système de management environnemental ISO 14001 dans les sites importants ; 7. Favoriser le développement de l'éco-conception. - La démarche de Mersen se traduit sur le terrain par la recherche des meilleures pratiques et une extrême vigilance. Elle vise à engager le groupe dans un cercle vertueux. - Mersen s'inscrit dans une démarche collective et pragmatique, impliquant l'ensemble du personnel, sensibilisé et formé à tous les niveaux de responsabilité. - Mersen contribue aux filières du développement durable : une partie significative de l'activité du Groupe est liée à ces dernières : énergies renouvelables, efficacité énergétique et transports collectifs non polluants. - Mersen s'efforce de minimiser son impact sur l'environnement et s'engage à la recherche des meilleures pratiques, en particulier en termes d'utilisation durable des ressources, de consommation d'énergie et de gestion des déchets. - Le Groupe s'efforce d'offrir des produits présentant un impact réduit sur l'environnement. Pour ce faire, il cherche à se doter des meilleures techniques disponibles, c'est-à-dire des techniques qui satisfont le mieux aux critères de développement durable. | <p>P37 à 43</p> |

| | | |
|---|--|-----------------|
| | <ul style="list-style-type: none">- Les équipes de Recherche et Développement sont formées à l'éco-conception et les spécifications intègrent la plupart du temps des objectifs de réduction d'impact environnemental. | |
| ANTI-CORRUPTION | | |
| <ul style="list-style-type: none">- Principe 10 : agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. | <ul style="list-style-type: none">- La Charte Ethique du Groupe réaffirme l'engagement collectif et individuel du Groupe et de ses salariés. Mersen s'engage notamment à n'autoriser aucun versement direct ou indirect d'argent à des tiers dans le seul but d'obtenir ou de maintenir une transaction commerciale.- Les audits corporate et croisés conduits dans le cadre de l'audit interne du Groupe permettent de faire régulièrement le point sur l'application de ces règles. | P35 à 36 |

DOCUMENT ANNEXES

- Extrait du Document de référence 2016 Mersen : Chapitre 2 : Responsabilité et Développement durable
- Charte Ethique du Groupe (actualisation décembre 2016)